



Procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 09 mars 2026 à 18 h 45

Salle du Conseil Municipal de la Mairie

Vérification du quorum

Présents : Jean-François DUVERGNE - Joëlle GANTHEIL - Sonia FERNANDES - Thierry GANTHEIL - Claudette CAMGRAND - Louis PENICAUT - Sabrina DA SILVA RIBEIRO - Patricia ROUSSEL - Annabelle CLEMENT - Virginie GOURSAUD

Absents/Excusés : Christophe COURTIN - Alex Teddy HILBERGER - Christopher HACKENSCHMIDT - Jérôme CHOISY -

Pouvoirs : Nathalie DEGORCE p/ Sonia FERNANDES

Désignation du secrétaire de séance : Virginie GOURSAUD

Approbation de l'ordre du jour

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Ordre du jour du Conseil Municipal du 09 mars 2026 :

1. Affaires financières

1.1– Délibération autorisant l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du BUDGET 2026

1.2 – Approbation du **Compte Financier Unique CFU 2025 Budget annexe assainissement ***

1.3 – Approbation du **Compte Financier Unique CFU 2025 – Budget annexe lotissement**

1.4 – Approbation du **Compte Financier Unique CFU 2025 Budget annexe photovoltaïques**

1.5 – Approbation du **Compte Financier Unique CFU 2025 et affectation du résultat 2025 – Budget principal Commune**

2. Affaires Administratives

2.1 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024

3. Informations diverses

***Points de l'ordre du jour ajournés (la trésorerie n'ayant pas pu pointer et valider nos CFU)**

1- Affaires Financières

1.1– Délibération autorisant l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Que les restes à réaliser (RAR) sont automatiquement repris au budget suivant. Ils permettent de mandater les dépenses déjà engagées au 31 décembre, sans qu'une délibération spécifique ne soit nécessaire. Ainsi, tant que les RAR sont suffisants, ils assurent la couverture des opérations en cours.

Toutefois, si les RAR ne suffisent pas à couvrir les besoins immédiats en début d'année, l'autorisation d'ouverture de crédits permet de réouvrir des marges de manœuvre. Elle donne la possibilité d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, afin de garantir la poursuite des projets et la réactivité de la collectivité.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du budget 2026, selon le contenu d'autorisation suivant :

Budget BP de la commune d'Exideuil sur Vienne		
Chapitre	Article	Autorisation demandée
21	21578	5 650 €
21	2121	12 100 €
TOTAL CHAPITRE 21		17 750 €

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité l'inscription des crédits proposés ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2- Affaires Administratives

2.1 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024

M. le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix de la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il convient de délibérer sur l'approbation du rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine annuelle 2024.

Après lecture du rapport, les membres du Conseil Municipal :

- Adoptent le rapport annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

3- Informations diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

***Procès-verbal approuvé en séance du 22 mars 2026,
Publié le 25 mars 2026 sur le site internet de la commune.***

Le Maire,

Jean François DUVERGNE

La secrétaire

Sabrina DA SILVA RIBEIRO

